

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROBATOIRE N° 107333.1

AFNOR Certification atteste, en application des critères définis dans le référentiel de qualification d'AFNOR Certification, dans le Décret du 4 mai 2021 portant modification du décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et dans l'arrêté du 27 octobre 2021 relatif aux qualifications pour les études de conception, l'installation et la maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

SIMEC

est qualifié pour les activités suivantes :

Qualification Probatoire installation IRVE Niveau 2 Version 2021

conformément aux normes :

NFX 50-091 (Octobre 2012)

Ce certificat a été émis le (jour, mois, année)	Ce certificat est valable jusqu'au (jour, mois, année)
11/12/2023	11/12/2024
La qualification a été attribuée le (jour, mois, année)	La qualification est valable jusqu'au (jour, mois, année)
11/12/2023	11/12/2025

La qualification est délivrée à l'entreprise pour les établissements suivants :

ZA ROUTE DE MARIENTHAL FR-67240 BISCHWILLER

Forme juridique / Legal form	SAS
Nom du responsable légal / Name of the legal representative	Monsieur Mathieu GAUSS
Assurance(s) / Insurance	MMA Entreprise
Référent(s) Technique(s)	Monsieur Samuel LAVAL - BISCHWILLER

SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la qualification de l'organisme.
CERTI F 1733.4 - 06/2022 AFAQ Qualification est une marque déposée.

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

Accréditation COFRAC n° 4-0589, Qualification d'entreprises. Portée disponible sur www.cofrac.fr.